

Appel à projets Expérimentaux CARDIE-INSPE 2021-2022

L'innovation pédagogique et l'expérimentation participent à la mise en œuvre de la politique éducative, de lutte contre les inégalités en matière de réussite scolaire, de maîtrise des savoirs fondamentaux, lire, écrire, compter, respecter autrui, en réponse à des problématiques de terrain proposées par la communauté éducative.

Le partenariat, la formation et la diffusion sont au cœur du projet CARDIE. La mission se positionne dans une logique de territoire et d'établissements apprenants. Elle ambitionne ainsi de développer au sein des équipes éducatives la coopération et la réflexivité dans une logique d'expertise pour favoriser les interactions positives.

1. L'innovation, l'expérimentation : quelle différence ?

« Les systèmes éducatifs, comme de nombreuses institutions humaines, doivent innover. Ces systèmes faisant partie d'environnements vivants, donc évolutifs, l'innovation constitue la manière de ces systèmes de s'adapter à ces évolutions. » André TRICOT, *L'innovation pédagogique*, ed. Retz

Innover, cela ne signifie pas forcément faire table rase du passé ou proposer quelque chose de radicalement nouveau. Si l'innovation suppose souvent de faire bouger les lignes, c'est avant tout concrétiser son envie de faire autrement en vue d'améliorer une situation existante et de la partager.

L'expérimentation s'appuie dès le départ sur une volonté collective de travailler autrement. Inscrite dans l'innovation, mais dans une temporalité longue (3 à 5 ans), elle requiert le soutien du chef d'établissement. Elle s'appuie sur une formalisation et une démarche explicite, des bilans réguliers et une évaluation finale. L'expérimentation incarne une démarche collective de changement d'une certaine ampleur, structurée par des objectifs, des indicateurs, la préoccupation de l'évaluation des effets.



S'engager dans une dimension expérimentale c'est oser s'aventurer dans des voies nouvelles, partager une culture commune de l'audace, de la curiosité, de l'impertinence loyale, de l'imagination au service des élèves.

L'innovation ne se décrète pas, elle se construit pas à pas.

Des formations départementales à la démarche méthodologique d'élaboration et de formalisation d'un projet expérimental sont proposées pour accompagner les équipes porteuses de projets (voir 3-2). Le document « démarche méthodologique » fourni en pièce jointe propose un cadre théorique à cette démarche et explicite les rubriques de l'appel à projet indiquées au paragraphe 3-2.

Les articles L.314-1 à 3, D.314-2 et D.314-4 du code de l'éducation définissent le cadre réglementaire de l'expérimentation (décrets 2019-1404 et 2019-1403 du 18 décembre 2019, BO n°2 du 9 janvier 2020).

La directrice / le directeur ou le chef d'établissement est associé à la rédaction et à la vie du projet. Il veillera à informer le conseil d'école ou le conseil pédagogique.

Certaines spécificités des projets d'expérimentation amènent à demander une dérogation¹. Les champs concernés par l'aspect dérogatoire sont rappelés dans le formulaire de l'appel à projets.

Innovation et développement professionnel

Les pratiques d'innovation influencent le développement professionnel. Selon Romuald NORMAND, professeur en sociologie à l'Université de Strasbourg, « le développement professionnel est un levier de changement à l'échelle de l'établissement scolaire. Pour l'enseignant c'est une progression dans la manière dont il acquiert de l'expérience et examine plus systématiquement son propre enseignement. Le développement professionnel comprend des expériences formelles (la participation à des stages ou des ateliers, le tutorat) ou informelles...c'est un processus long où chaque établissement est conçu comme une communauté professionnelle enquêtant sur ses propres pratiques et où les besoins de formation sont identifiés (à l'échelle de l'établissement) ».

2. Porteurs de projets, publics visés

L'académie souhaite favoriser l'émergence de collectifs apprenants dans le premier et le second degré, dans les voies générale, technologique et professionnelle, dans les domaines pédagogiques et éducatifs.

Les porteurs de projet peuvent être des professeurs ou des personnels d'éducation, des personnels d'encadrement, des enseignants chercheurs.

Le public visé est généralement constitué des élèves, mais il peut aussi concerner les professeurs ou tout personnel de la communauté éducative (comme vie scolaire, infirmerie...).

Un projet d'expérimentation engage par nature une communauté pluri catégorielle. En favorisant le collectif, il incite au partenariat et aux pratiques collaboratives, dans l'établissement ou l'école, mais aussi au niveau de la ZAP et de la circonscription (voire au niveau académique) avec d'autres établissements scolaires ou avec des structures éducatives et culturelles. Un projet d'expérimentation peut aussi intégrer des enseignants-chercheurs, des collectivités, des parents

¹ Une dérogation est par exemple nécessaire quand il s'agit de répartir différemment les durées des enseignements sur une année scolaire (comme pour un enseignement intégré de sciences en cinquième), pour créer un sas de réintégration particulier d'élèves décrocheurs, créer un parcours adapté pour un public à faible niveau d'acquisition...

ou des entreprises, permettant ainsi de favoriser les croisements et les regards complémentaires dans une démarche Recherche-Formation-Innovation-Développement.

3. Répondre à l'AAP académique CARDIE-INSPE

3.1 Thématiques de l'appel à projets

L'appel à projets expérimentaux commun CARDIE-INSPE est mis en œuvre pour repérer, soutenir, développer et valoriser l'innovation qui naît dans les établissements scolaires de l'académie de Bordeaux. Quatre thématiques prioritaires sont proposées en 2020 - 2021 :

- **Etayer les apprentissages avec les sciences cognitives et la didactique**

Les sciences cognitives et les didactiques des disciplines contribuent à aider les équipes à mieux appréhender les processus d'apprentissage et leurs conditions de mise en œuvre. En dialogue, elles donnent des renseignements précieux pour aider les élèves les plus fragiles.

- **Favoriser le travail coopératif, répondre à la difficulté scolaire**

Les pratiques collaboratives pour les équipes éducatives comme pour les élèves accroissent la capacité à assurer la transmission des savoirs et à réduire les écarts de niveau. Elles favorisent l'inclusion et une meilleure prise en compte des élèves à besoins particuliers. Elles peuvent interroger l'organisation de l'espace-temps scolaire.

- **Développer une culture de l'inclusion, de l'équité, de la démocratisation**

La prise en compte des besoins et des attentes de tous les élèves, tout en veillant à leur bien-être au sein des établissements scolaires conduit à réduire les effets de l'origine sociale, de genre ou des situations de handicap sur le destin scolaire pour accroître les parcours de réussite.

- **Le rapport au savoir à l'ère du numérique et du distanciel**

Questionné par la généralisation du numérique et des nouvelles conditions d'apprentissages associées, le rapport au savoir continue d'être déterminant pour garantir la réussite de chaque élève. Des dispositifs comme « devoirs faits à distance » ou en lien avec l'éducation aux médias et à l'information peuvent répondre à cette mission essentielle de l'Ecole qui implique à la fois les élèves, les enseignants et les familles.

Vous pouvez aussi choisir de déposer un projet sur une autre thématique, à votre convenance, qui reflète un besoin contextualisé.

Les projets retenus dans les thématiques académiques prioritaires bénéficieront d'un environnement propice à leur développement par :

- la mise en réseau des établissements concernés,
- une priorité dans l'accompagnement,
- la participation à des séminaires de recherche-action-formation,
- un soutien particulier à la valorisation du projet,
- une phase de restitution académique dans le périmètre de chaque thématique.

L'expérimentation à l'ère du numérique

Des projets d'expérimentation prenant appui sur le numérique peuvent aussi être conçus pour favoriser une plus grande individualisation ou personnalisation des apprentissages.

Le numérique offre l'opportunité de créer des ressources pédagogiques de natures différentes, pouvant questionner le lien avec les sciences cognitives, l'intelligence artificielle, l'esprit critique, le travail collaboratif, la réalité augmentée...

Les projets expérimentaux des écoles et des établissements sont conçus en tenant compte d'un contexte territorial. Ainsi, le territoire est envisagé comme une ressource académique associant scolaire et extra-scolaire.

Dès lors, les usages du numériques, pensés en articulation avec le présentiel, sont susceptibles de mailler les écoles/établissements et de réduire les disparités territoriales.

Un écosystème EdTech² a été créé au niveau national pour soutenir la transformation numérique du système d'enseignement avec deux objectifs principaux, l'élévation du niveau général et l'efficacité du système d'enseignement. Les projets expérimentaux académiques en lien avec cette stratégie d'accélération « enseignement et numérique » seront accompagnés et soutenus dans leur démarche par le collectif DANE-DAFPEN-CARDIE.

3.2 Comment déposer un nouveau projet ?

Pièces constitutives :

- Dossier de candidature (saisie par le porteur de projet : formulaire « interview » : <http://ppe.orion.education.fr/bordeaux/itw/answer/s/6qef7sw9ip/k/appel-projet-cardie>)
- Accord signé du chef d'établissement ou de l'IEN 1D (sous la forme d'un fichier word ou pdf à déposer à la fin du formulaire interview)

Les rubriques du formulaire concernent :

- L'identification de l'établissement, de l'équipe, du public visé,
- l'ingénierie du projet : les objectifs, le diagnostic, la problématique de l'expérimentation, le descriptif des actions, le protocole d'évaluation,
- le caractère novateur du projet
- les liens éventuels avec la recherche
- les modalités de diffusion et de communication

Les demandes à caractère dérogatoire seront précisées dans le dossier de candidature.

Dans l'objectif d'alimenter la réflexion collective dès la conception du projet d'expérimentation pédagogique, l'équipe n'hésitera pas à consulter les corps d'inspection territoriaux concernés ainsi que les services et missions compétents (DAAC, DAREIC, DAEMI, DANE, ...). **Les accompagnateurs CARDIE peuvent apporter leur concours en amont du dépôt de la candidature. Pour chaque département, une demi-journée (mercredi après-midi, de 14h à 17h) consacrée à l'accompagnement à l'écriture du projet d'expérimentation est organisée sous la forme d'ateliers en visio-conférence :**

Département	24	33	40	47	64
Date	12 mai	26 mai	26 mai	28 avril	26 mai

Pour y participer, les porteurs ou équipes de projets qui le souhaitent enverront leur demande aux référents départementaux indiqués en fin de document avec copie à cardie@ac-bordeaux.fr. Les équipes du 47 qui n'ont pas pu être présentes le 28/4 et celles du 24 peuvent être présentes sur les autres journées.

² Voir <https://edtechfrance.fr/> et <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/EdTech-le-futur-de-la-formation>

Cas particulier d'un nouveau projet adossé à la recherche

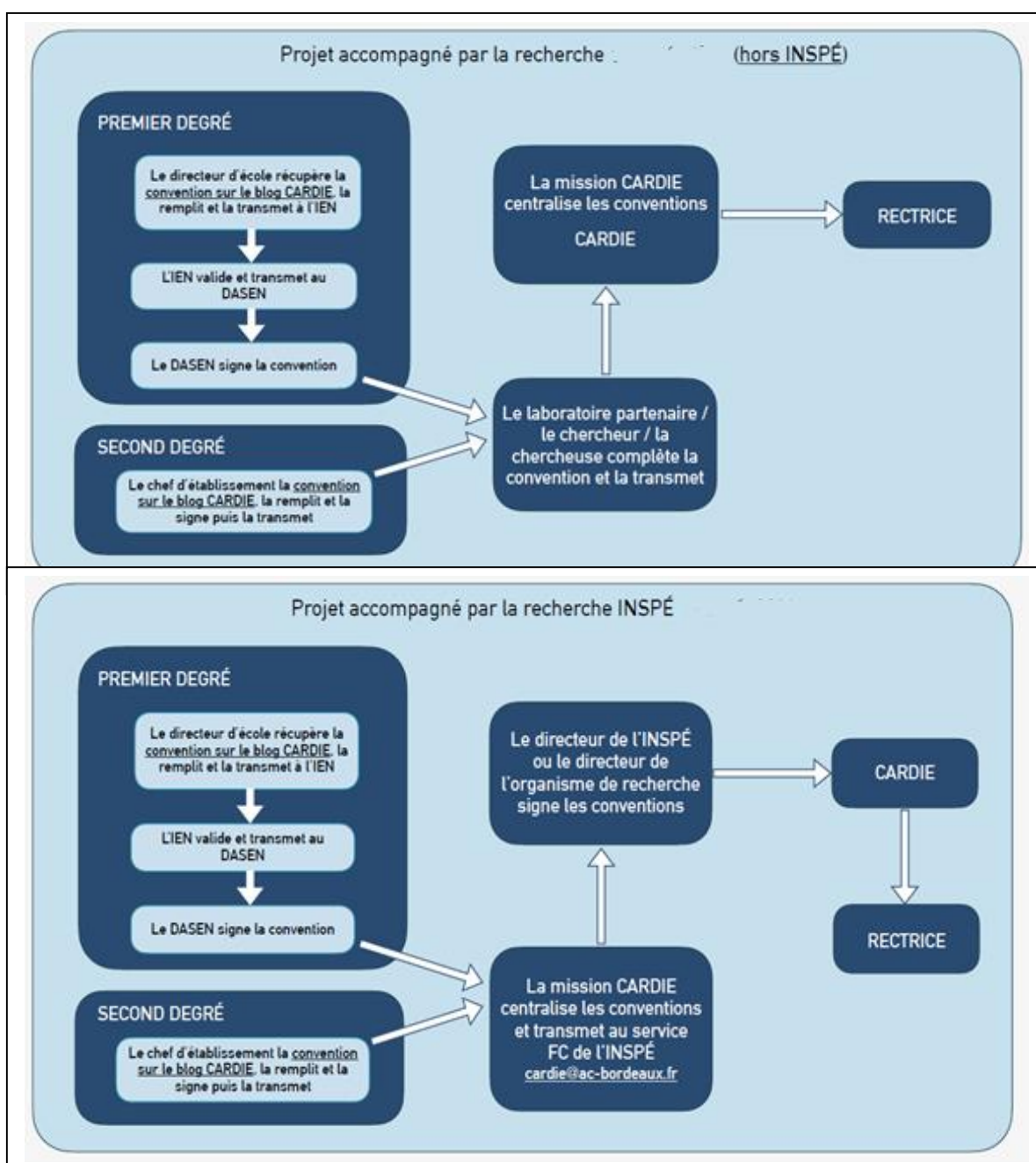
Les projets suivis par des chercheurs ont pour ambition de permettre un accompagnement théorique, méthodologique et scientifique des questionnements de terrain. Ils ont vocation à être développés car ils ouvrent des perspectives originales et engagent les équipes dans des voies nouvelles et dans une dynamique réflexive collective.

Les rubriques du formulaire sont les mêmes que précédemment.

Après signature par le chef d'établissement ou le DASEN, la convention de partenariat avec un partenaire de recherche sera transmise à la mission CARDIE (cardie@ac-bordeaux.fr) si le chercheur dépend de l'INSPE de l'académie de Bordeaux (voir cheminement ci-dessous). Date limite : 30 septembre 2021.

Le modèle de convention pré-rempli est téléchargeable sur le blog cardie :

<https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/innovexp/category/actualites/appels-a-projets-academiques/>



3.3 Cas des projets reconduits

Un projet d'expérimentation est validé pour une durée de quatre ans maximum. Cependant, la demande de reconduction annuelle d'un projet en cours n'est pas tacite, elle est soumise à la transmission d'un **bilan d'étape** à la mission CARDIE à partir du formulaire interview :

(<http://ppe.orion.education.fr/bordeaux/itw/answer/s/6gef7sw9ip/k/appel-projet-cardie>).

Le principe est celui d'une auto-évaluation réalisée par l'équipe et présentée au conseil d'administration ou au conseil d'école. **Le fichier bilan d'évaluation est téléchargeable sur le blog** (<https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/innovexp/category/actualites/appels-a-projets-academiques/>)

Le bilan d'étape précise :

- Partie 1 : Ingénierie du projet et évolutions
 - Description expérimentation
 - Calendrier, mise en œuvre
 - Classes/publics concernés
 - Bilan des travaux de recherche
- Partie 2 : Expérimentation et développement professionnel
 - Effets sur les acquis des élèves
 - Effets sur les pratiques enseignantes
 - Rayonnement
 - Formations associées
- Partie 3 Constat global et perspectives
 - Réussite à communiquer
 - Bilan global
 - perspectives

Le bilan final insistera sur les parties 2 et 3. Il précisera les effets constatés sur les élèves, les résultats, le bien-être dans l'établissement. Il permet de garder en mémoire le projet et de favoriser un potentiel essaimage en interne et à l'extérieur de l'établissement.

4. Critère de sélection des nouveaux projets déposés

Le potentiel de transfert et d'essaimage d'un projet d'expérimentation est un point important car le système éducatif est en évolution rapide (du fait de pratiques récentes favorisant la coopération, mais aussi par les apports du numérique, ou pour mieux inclure les élèves à besoins particuliers...). Les modalités de ce transfert peuvent être envisagées dès le dépôt de la candidature. Elles représentent un critère important d'analyse des projets. Les autres critères sont les suivants :

- **Explicitation du caractère novateur lié à une démarche expérimentale,**
- L'implication d'acteurs multiples,
- La méthodologie
- La qualité du protocole d'évaluation retenu et l'impact sur les pratiques de classe/d'établissement,
- La potentialité à transformer les pratiques au sein de l'école, du réseau ou de l'établissement,
- Le rayonnement : ouverture sur le territoire, les partenaires extérieurs, les familles et valorisation
- L'appui sur la recherche

NOTA : Les projets émanant d'initiatives individuelles ainsi que les projets qui ne mobilisent que quelques élèves d'une classe, d'un niveau de classe ou d'une unité éducative ne seront pas retenus.

5. Calendrier et modalités de sélection

1.1 Modalités de sélection

Dans un premier temps les dossiers reçus feront l'objet d'une instruction par un comité technique constitué d'inspecteurs et d'experts issus des délégations académiques.

Les candidatures et les demandes de dérogation seront ensuite analysées en commission académique réunissant la mission CARDIE, les IA-DASEN et l'INSPE de l'académie de Bordeaux.

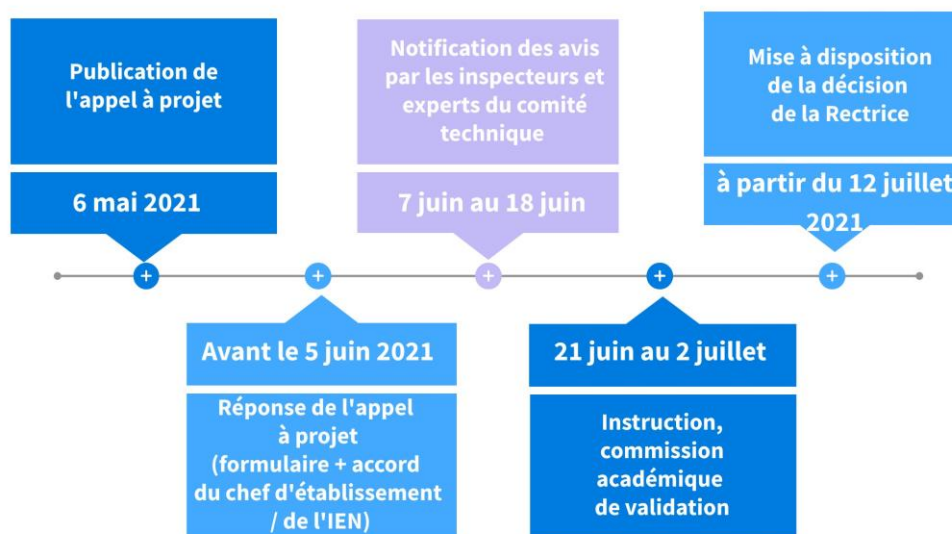
Les résultats seront alors proposés à Madame la rectrice pour avis.

Ces derniers sont ensuite transmis aux porteurs de projets par la voie hiérarchique.

Les projets retenus pourront faire l'objet d'un accompagnement spécifique, en moyens financiers pour acheter principalement des ressources ou du petit matériel, et en IMP (2° degré) ou HSE (1° degré). La dotation en moyens horaires s'effectue en fin d'année scolaire, et est soumise au rendu des rapports d'auto-évaluations annuels.

1.2 Calendrier

Calendrier de l'appel à projet



6. La vie du projet d'expérimentation : l'accompagnement, la valorisation

La mission CARDIE est dotée d'un réseau d'accompagnateurs formés. Ce réseau constitué de personnels d'enseignement, d'éducation et d'encadrement peut vous accompagner aux différentes étapes de votre démarche :

- en amont du projet pour une aide méthodologique à la conceptualisation, une identification des ressources et leviers à actionner, un repérage des critères d'évaluation ;
- pendant sa mise en œuvre, par des échanges qui permettent l'analyse réflexive du projet en cours, son guidage et sa régulation ; pour favoriser des interactions avec d'autres

projets similaires par une mise en réseau ; pour soutenir les besoins de formation (demandes de FIL, participation à des séminaires de recherche CARDIE-DAFPEN)

- en aval, pour valoriser le projet au niveau académique ou national, pour l'évaluation de ses effets et de ses plus-values, pour accompagner la sortie de l'expérimentation et reconnaître les compétences professionnelles développées par les équipes.

La répartition territoriale des accompagnateurs CARDIE et leurs coordonnées sont indiquées sur le blog académique : <https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/innovexp/category/actualites/> . Il est conseillé de contacter en amont le référent départemental qui transmettra les demandes à la mission CARDIE et aux accompagnateurs.

45 projets sont directement accompagnés tous les ans par les accompagnateurs de la mission CARDIE, sur tout le territoire aquitain. C'est le cas de 40% des nouveaux projets second degré et 20 % des nouveaux projets premier degré. L'accompagnement est parfois pluri-annuel. Les expérimentations de type « recherche-action » sont accompagnées par les enseignants chercheurs. C'est le cas de 25% des projets CARDIE, autant dans le premier degré que dans le second degré.

A la demande des équipes, l'accompagnement peut aussi être le fait d'inspecteurs, de l'inspecteur référent de l'établissement, de l'équipe de circonscription dans le premier degré, des chargés de mission des délégations académiques. Chacun pourra apporter une expertise utile et complémentaire, en fonction des demandes et des possibilités.

Une composante de **l'offre individuelle de formation (PAF)** concerne l'exploration de pratiques pédagogiques innovantes relevant de domaines très variés comme la coopération entre élèves, la gestion de classe, la psychologie de l'adolescent, l'usage du numérique, l'éducation aux médias et à l'internet, les pratiques d'évaluation, l'apport des sciences cognitives.... Certaines propositions recoupent l'offre de formation collective. Elles ont vocation à alimenter la réflexion collective lors de la mise en œuvre d'un projet d'expérimentation et peuvent être initiées tout au long de l'année scolaire.

La valorisation permet l'essaimage d'un projet et le partage de connaissances et compétences nouvellement acquises. Plusieurs possibilités doivent pouvoir être envisagées :

- La présentation lors des journées académiques ou nationale de l'innovation
- Des publications sur le site académique (capsule vidéo, podcast, article dans la lettre de l'innovation,)
- La publication sur le site académique d'un article scientifique co-rédigé avec le chercheur associé
- La participation à des formations ou séminaires académiques

7. Contacts, ressources

Pour toute information, vous pouvez contacter la mission CARDIE :

Les chargées de mission académique :

Alice COSTES et Astrid GREMILLET

cardie@ac-bordeaux.fr

Les référents départementaux :

24 : Marc.Courbot@ac-bordeaux.fr

33 : Emmanuelle.Sontag@ac-bordeaux.fr et Pascal.Bouzin@ac-bordeaux.fr

40 : Mickael.Fazilleaud@ac-bordeaux.fr

47 : Stephanie.Vieira-Do-Vale@ac-bordeaux.fr

64 : Jessica.Brienne@ac-bordeaux.fr